

A Calais et dans toute la France, il faut mettre en place des systèmes d'accueil qui garantissent les droits des exilé-e-s

10 août 2017

Ligue des **droits de** **l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Les associations et collectifs qui aident, accompagnent et soutiennent les exilé-e-s calaisien-ne-s constatent ces derniers jours une très forte augmentation du nombre de personnes migrantes présentes à Calais.

Cette augmentation n'est pas due à l'installation de points d'eau, de douches, de toilettes, puisqu'à ce jour, rien n'a été mis en place par les autorités, et ce malgré les injonctions du tribunal administratif de Lille du 26 juin dernier, validées par le Conseil d'État le 31 juillet 2017.

Comme chaque année, de nombreuses personnes arrivent à cette période, les passages en Méditerranée étant relativement plus favorables. Elles viennent s'ajouter aux nombreuses personnes en errance, parfois depuis plusieurs mois, sur le territoire du Calaisis.

Mais nous avons aussi rencontré des personnes venues à Calais, non pas pour bénéficier d'une hypothétique douche, mais dans l'espoir de pouvoir présenter, en France, une demande d'asile dans des délais acceptables. En effet, le ministre de l'Intérieur et le préfet du Pas-de-Calais ont annoncé l'ouverture dans la région Nord-Pas-de-Calais de deux centres d'accueil temporaires, permettant un accès rapide à la procédure d'asile en France. Ce dispositif, unique sur le territoire, attire inmanquablement toutes les personnes confrontées à des délais terriblement longs pour l'accès à la procédure ou à l'hébergement.

Le défaut d'informations précises et complètes alimente les rumeurs, les tensions et les incompréhensions. Le dispositif de maraudes OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) mis en place par l'État est largement insuffisant et inadapté, ce qui laisse les coudées larges à la

désinformation par les réseaux de passeurs.

Face à cette crise de l'asile et à cette crise de l'accueil, les associations signataires demandent donc la mise en place, partout en France, d'un « premier accueil » permettant, conformément aux promesses d'Emmanuel Macron, que personne ne reste à la rue.

Elles réclament que chaque demandeur-euse d'asile, partout en France, puisse bénéficier d'un traitement aussi rapide du dépôt de sa demande. Le droit d'asile ne doit plus subir d'entrave sur notre territoire.

A Calais, elles demandent l'application immédiate des injonctions du tribunal administratif de Lille, avec un dimensionnement à la hauteur des besoins : maraudes France terre d'asile et OFII effectives, départs en bus vers des Centres d'accueil et d'orientation pour les personnes qui le souhaitent, installation de points d'eau pour se laver, boire, laver les vêtements, ainsi que des latrines et douches accessibles.

Faute de quoi, très rapidement, la situation à Calais risque de se dégrader entraînant des drames humains et sanitaires.

A Calais, le 10 août 2017

Associations signataires :

- L'Auberge des migrants
- La Cabane juridique / Legal Shelter
- Gynécologie sans frontières
- Ligue des droits de l'Homme
- Médecins du Monde / Mission Migrants Littoral Nord Pas de Calais
- Planning Familial 62
- Refugee Youth Service France
- Utopia 56

Lire aussi : [A Calais et dans toute la France, il faut mettre en place des systèmes d'accueil qui garantissent les droits des exilé-e-s](#)

• [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Solidarités](#) > [Actualités partenaires](#) >

• Adresse de cet article :

<https://www.solidaires.org/A-Calais-et-dans-toute-la-France-il-faut-mettre-en-place-des-systemes-d-accueil>